

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - 11 164 U - PESSAC - Aménagement des espaces
emblématiques du centre ville - Place de la 5^e république - lot 1 Infrastructures
- Avenant n°4 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0549 en date du 24 septembre 2010, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert et à signer les marchés en résultant, en vue de réaliser l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Pessac (secteur 1 : place de la 5^e république).

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2011 a attribué 4 marchés dont celui du lot 1 portant sur les travaux d'infrastructures au groupement FAYAT TP/ NOVELLO/ SOMOPA pour un montant de 2 663 819,49 € HT.

Démarré en juin 2011, le chantier se trouve actuellement dans sa phase terminale puisque la phase 5 correspondant à l'avenue Pasteur - Jaurès est en passe de s'achever en même temps que les diverses finitions sur l'ensemble de la place et ses abords.

Pour rappel, ce marché a fait l'objet de trois avenants, portant ainsi le coût total du lot à 2 935 653,49 € HT :

- avenant n°1 avec incidences financières conformément à la délibération du conseil de communauté n°2011/0857 de la séance du 16 décembre 2011
- avenant n°2 avec incidences financières conformément à la délibération du conseil de communauté n°2012/0456 de la séance du 13 juillet 2012
- avenant n°3 sans incidences financières de prolongation des délais de réalisation des prestations jusqu'au 16 novembre 2012 au soir

Or à ce jour, alors que le chantier est en cours d'achèvement, il s'avère nécessaire de prendre en compte par un avenant n°4 les dernières prestations supplémentaires dans le cadre du lot 1 telles que présentées dans les documents annexés.

En synthèse, ces dépenses supplémentaires, justifiant l'avenant n°4, correspondent principalement à :

- remise en état de seuils et d'entrées de riverains dégradées du fait des travaux ;
- intégration et adaptation de détail des réseaux assainissement et télécommunication (tampons, regards, etc...) sur l'avenue et à proximité suite à des imprévus techniques
- ajustement du temps passé et des quantités relativement à la création des fontaines dont la mise en œuvre s'est révélée particulièrement complexe
- travaux de revêtement provisoire de chaussée afin de respecter les délais de réouverture des voies à la circulation
- moins-values sur fourniture de matériau de revêtement (57m² de granite noir fourni par la CUB pour pavage de l'avenue Jaurès, revêtement place de la Vème République en basalte noir)

L'ensemble de ces modifications et ajouts de prestations demandées à l'entreprise engendre une dépense nouvelle de 20 852,98 € HT selon le détail joint soit une hausse de + 0.71% par rapport au montant précédemment arrêté du marché et de +10,99 % en hausse cumulée intégrant les avenants précédents par rapport au montant du marché initial notifié.

Le montant total des travaux du lot n°1 serait donc porté à 2 956 506,47€ HT soit 3 535 981,73€ TTC

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à passer et signer l'avenant n°4 à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante:

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du conseil communautaire n°2010/05 49 en date du 24 septembre 2010 autorisant le Président à signer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville de Pessac- Place de la 5°république,

Vu le marché n°1164 U

Vu la délibération du conseil communautaire n°2011/08 57 en date du 16 décembre 2011 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 infrastructures,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2012/04 56 en date du 13 juillet 2012 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au lot 1 infrastructures,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre du 17 octobre 2012

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que pour des motifs tenant, en cours d'achèvement du chantier, à l'intérêt financier et opérationnel majeur pour le maître d'ouvrage et la ville de Pessac à commander à l'entreprise ces prestations supplémentaires liées aux adaptations et finitions des infrastructures publiques, il est nécessaire de conclure un avenant au marché 11164U

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant pré cité relatif au marché 11164U sont approuvés

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant N° au marché n°11164 U relatif à l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville- Place de la 5° république lot 1 infrastructures attribué au groupement FAYAT TP/NOVELLO/SOMOPA

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal Chapitre 23- Article 2315- Fonction 8220- CRB TM00- programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. RAYNAL s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012